



ÉLECTIONS PROVINCIALES 2022

CAHIER DE REVENDICATIONS

Adopté par le conseil d'administration du 17 Août 2022

// ELIÉS

Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

Document réalisé par :

**L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANT·E·S DE LAVAL INSCRIT·E·S AUX ÉTUDES
SUPÉRIEURES (AELIÉS)**

Maison Marie-Sirois

2320, rue de l'Université

Université Laval

Québec (QC) G1V 0A6

Tél : 418-656-7190

www.aelies.ulaval.ca



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

À propos de l'AELIÉS

L'Association des étudiant·e·s de Laval inscrit·e·s aux études supérieures (AELIÉS) est l'association générale de campus qui représente l'ensemble de la communauté étudiante des 2e et 3e cycles de l'Université Laval, soit près de 15 000 membres. Depuis maintenant plus de 50 ans, l'AELIÉS travaille à l'accompagnement, à la défense et au rayonnement des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs de la première université francophone d'Amérique du Nord.

En plus de publier régulièrement des mémoires sur les enjeux qu'elle défend, l'AELIÉS offre également des services de nature sociale et économique à ses membres (régime de soins de santé et dentaires, aide financière aux membres et aux associations, subventions et commandites de projets étudiants, agenda universitaire, défense des droits étudiants, etc.). Avec la volonté d'offrir davantage à ses membres, l'AELIÉS a, au fil des années, créé des projets 100 % étudiants dont la Chaire publique et Néo ainsi que le Café Fou AELIÉS.

Dans une optique de recherche des voies et moyens pour atteindre ses objectifs, l'AELIÉS adopte le présent cahier de revendications dans le cadre des élections provinciales du 03 octobre 2022.

Notre cahier de revendications électorales provinciales - Automne 2022

Ce cahier de revendications est le fruit d'un travail du comité exécutif qui, en se basant sur les positions de l'AELIÉS, a développé un argumentaire sur les enjeux qui impactent considérablement la vie de ses membres.

Il contient **14 revendications** présentées dans **sept thèmes** :

- **AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES**
- **FRAIS DE SCOLARITÉ**
- **FINANCEMENT DE LA RECHERCHE**
- **GOVERNANCE UNIVERSITAIRE**
- **ENJEUX CLIMATIQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- **LOGEMENT ABORDABLE**
- **ENJEUX SOCIOPOLITIQUES**

Les revendications formulées sont adressées aux différents partis politiques engagés dans le processus électoral provincial à qui l'AELIÉS demande un engagement de réalisation de ses revendications au cours du mandat 2022-2026.

L'AELIÉS veut également, grâce à ce document, informer ses membres et leur offrir des outils pour les aider à faire un choix électoral améliorant leur réalité en tant qu'étudiant·e·s des cycles supérieurs. Elle veut également interpeller les acteur·rice·s de la campagne électorale provinciale 2022 afin qu'ils/elles prennent une position claire sur ces enjeux.

RÉSUMÉ DES REVENDICATIONS DE L'AELIÉS : ÉLECTIONS PROVINCIALES 2022

Revendication 1.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC BONIFIE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, QUE CE SOIT PAR DES PRESTATIONS PLUS GÉNÉREUSES, UN MEILLEUR RATIO BOURSE/PRÊT OU UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ AU RÉGIME.
<p>L'enveloppe de l'aide financière aux études doit être augmentée pour permettre une plus grande accessibilité et la prise en compte du coût de la vie. Malgré certaines bonifications récentes, le programme n'est toujours pas au niveau de financement adéquat.</p>	
Revendication 2.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC VISE LA NATIONALISATION DES PRÊTS ÉTUDIANTS VIA, PAR EXEMPLE, LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE PLACEMENTS DU QUÉBEC.
<p>La nationalisation de l'aide financière aux études dont la gestion serait confiée à la CDPQ permettra de bonifier le fonds en y réinvestissant systématiquement les fonds qui devraient être payés en intérêts aux institutions financières, ce qui est de l'avantage aussi bien du gouvernement qui ferait des économies que des étudiant·e·s.</p>	
Revendication 3.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REVOIT LE CALCUL DES PRÊTS EN BOURSES EN TENANT COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE.
<p>Pour les étudiant·e·s monoparentaux, le calcul de l'aide financière est désavantageux puisque la pension alimentaire reçue est considérée comme un revenu de l'étudiant·e, tandis que les revenus d'un·e conjointe sont comptabilisés comme une « contribution » et affectent peu l'AFE.</p>	
Revendication 4.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RENDE ADMISSIBLES LES PARENTS-ÉTUDIANTS RECEVANT DE L'AFE AU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP).
<p>Les étudiant·e·s devenant parents au cours de leurs études se retrouvent devant une impasse financière, ne cotisant pas au RQAP car profitant de l'AFE et devant souvent quitter études et emploi pour le congé parental. Ce régime doit donc pouvoir s'appliquer aux étudiants-parents.</p>	
Revendication 5.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTREPRENNE UNE DÉCROISSANCE OU UN GEL DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES SCÉNARIOS POUVANT MENER À LA GRATUITÉ SCOLAIRE BALISÉE.
<p>L'AELIÉS vise l'instauration d'une gratuité scolaire balisée, instaurant certains critères d'admission ou limitant le nombre de crédits ou de diplômes. Des frais de scolarité élevés réduisent l'accès aux études universitaires, ce qui contribue au maintien ou à l'accroissement, des inégalités sociales.</p>	

Revendication 6.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANNULE LA DÉRÈGLEMENTATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANT·E·S INTERNATIONAUX.
<p>Le gouvernement a permis aux universités d'augmenter à leur guise les droits de scolarité de certains groupes d'étudiant·e·s étranger·e·s. Il est important pour l'AELIÉS d'appuyer tous ses membres dans la réalisation de leurs projets d'études, et ce, quel que soit leur pays d'origine.</p>	
Revendication 7.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AUGMENTE LE FINANCEMENT DES FRO AFIN QUE PLUS D'ÉTUDIANT·E·S CHERCHEUR·EUSE·S AIENT DROIT À DES BOURSES.
<p>Bonifier le financement de la recherche pour augmenter le nombre des bénéficiaires plutôt que de se contenter d'augmenter uniquement les montants alloués à chaque bénéficiaire.</p>	
Revendication 8.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC TRAVAILLE AU RAPPATRIEMENT DES FONDS FÉDÉRAUX DÉDIÉS À LA RECHERCHE, AFIN QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ATTRIBUE LUI-MÊME LES SOMMES AUX UNIVERSITÉS ET AUX CENTRES DE RECHERCHES.
<p>Le transfert de subventions générales de l'enseignement vers la recherche engendre plusieurs conséquences graves qui appauvrissent l'enseignement et la recherche fondamentale. Les enjeux éthiques soulevés par le financement ciblé de la recherche invitent ainsi à reconsidérer sa structure et, ainsi, l'implication du fédéral. L'AELIÉS remarque une préférence marquée dans le financement des projets de recherche clinique et appliquée au détriment de ceux en recherche fondamentale. Il convient de restaurer l'équilibre perdu, car toutes les recherches sont importantes et se fondent sur les savoirs fondamentaux.</p>	
Revendication 9.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC INSTAURE UN CONSEIL DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (OU ÉQUIVALENT) INDÉPENDANT, REPRÉSENTATIF, SPÉCIALISÉ, INCLUSIF, COHÉRENT ET NEUTRE.
<p>Un conseil des Universités devrait être l'organisme public le plus en mesure de connaître des questions de l'enseignement supérieur de façon spécialisée, neutre et cohérente. Il sera ainsi capable de servir de creuset pour définir la vision de l'Université québécoise et de mobiliser les acteurs et les financements pour des objectifs communs.</p>	
Revendication 10.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ABANDONNE LE PROJET DU 3^{ème} LIEN À QUÉBEC.
<p>Il est important pour le gouvernement de renoncer au projet du 3^{ème} lien de Québec tout en encourageant les initiatives de transport en commun, structurant et durables.</p>	

Revendication 11.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC APPUIE ET CONTRIBUE FINANCIÈREMENT AU PROJET DE LAISSEZ-PASSER UNIVERSITAIRE (LPU) DE L'AEIÉS ET DE LA CADEUL.
<p>L'appui et la contribution financière du gouvernement au projet de Laissez-passer universitaire (LPU) permettra à toute la population étudiante de l'Université Laval d'être détentrice d'un LPU de transport en payant un tarif modique à même la facture de frais de scolarité.</p>	
Revendication 12.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SOUTIENNE ET FINANCE LES PROJETS DE LOGEMENT ABORDABLE ÉTUDIANT.
<p>Le logement représente la première source de dépense et d'endettement des étudiant·e·s au Québec. Afin de contrer cette tendance, l'AEIÉS demande au gouvernement du Québec qu'il soutienne et finance un nouveau modèle d'affaires, soit celui du logement abordable étudiant, plutôt que de les laisser s'endetter sur le marché locatif privé.</p>	
Revendication 13.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RÉFORME LE MODE DE SCRUTIN INTÉGRANT UNE COMPOSANTE DE PROPORTIONNALITÉ COMPENSATOIRE.
<p>Depuis 2016, l'idée de réforme du mode de scrutin fait son chemin et il est temps d'instaurer un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale qui permettrait au vote des jeunes d'avoir une plus grande importance et augmenter leur participation au processus électoral et politique.</p>	
Revendication 14.	QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC INSTAURE UNE POLITIQUE NATIONALE DE PRÉVENTION ET SURVEILLANCE EN SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE.
<p>Plusieurs articles publiés dans la littérature scientifique et les médias québécois témoignent de l'urgence d'agir sur la question de la santé mentale. Les résultats de l'enquête panquébécoise « Qu'est-ce qui se cache sous ta façade ? » en témoignent. La recherche de l'excellence au sein des universités québécoises crée un stress important au sein de la population étudiante. La situation est urgente et le gouvernement doit mettre en place une politique nationale de prévention en santé mentale dans les universités québécoises, à la manière des actions prises pour les violences à caractère sexuel.</p>	

THÉMATIQUE #1: AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Position de l'AELIÉS

- L'AELIÉS revendique qu'afin d'améliorer l'accessibilité aux études, il est impératif que le régime d'aide financière aux études soit bonifié et se rende disponible pour plus d'étudiant·e·s. N'ayant pas été indexé à plusieurs reprises, le programme n'est toujours pas au niveau de financement adéquat, et ce malgré les récentes bonifications.
- L'AELIÉS soutient que le gouvernement du Québec devrait prendre en charge, sans l'intermédiaire des institutions financières, le programme d'Aide financière aux études, en prêtant directement aux étudiantes et étudiants, par le biais de la Caisse de dépôt et placement du Québec, par exemple.
- Afin d'améliorer la conciliation travail-famille-étude, l'AELIÉS est d'avis que les bénéficiaires de l'AFE devraient être en mesure de cotiser au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) afin de pouvoir avoir accès à des prestations en cas d'interruption d'études pour congé parental.
- Aussi, l'AELIÉS considère que les pensions alimentaires ne devraient pas être prises en compte lors du calcul des prêts et bourses par l'AFE. Le problème étant que celles-ci sont considérées comme un « revenu » de l'étudiant·e, tandis que les revenus d'un·e conjointe sont comptabilisés comme une « contribution » et affectent peu l'AFE.

Argumentaire

La gestion des fonds de l'Aide financière aux études confiée aux établissements financiers génère d'importants intérêts que le gouvernement du Québec paie à ces établissements en plus des mauvaises créances. Entre 1990 et 2017, par exemple, le gouvernement du Québec a payé plus de 1,7 milliards de dollars à ces établissements. Ceci n'est d'aucun avantage ni pour le gouvernement, ni pour les étudiant·e·s qui s'endettent de plus en plus. Or, ces montants payés en intérêts auraient pu être réinvestis dans le fonds si le gouvernement prêtait directement aux étudiant·e·s, à travers par exemple la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). La CDPQ a le mandat de participer au bien-être et au développement économique du Québec. Depuis la crise financière de 2008-2009, elle a opté pour des stratégies de placement à risques réduits. Sa gestion du portefeuille de prêts de l'Aide financière aux études permettrait tout à la fois d'honorer son mandat et d'assurer une stabilité financière à l'institution et, par ricochet, à ses déposant·e·s. Elle pourrait valablement gérer ledit fonds. Le choix de la CDPQ comme partenaire se justifie ainsi à la fois au point de vue de l'équité intergénérationnelle et de la santé financière de l'État. C'est dans ce sens que l'AELIÉS avait fait déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale en janvier 2020.

Il est important aussi de bonifier ledit fonds pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie au Québec, notamment les coûts de loyers, tout en permettant aux bénéficiaires de l'aide financière aux études de cotiser au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) afin de pouvoir avoir accès à des prestations en cas d'interruption d'études pour congé parental. Il est tout aussi important de revoir le calcul de l'aide financière qui s'avère être encore plus désavantageux pour les parents-étudiants monoparentaux.

Revendication

1.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC BONIFIE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, QUE CE SOIT PAR DES PRESTATIONS PLUS GÉNÉREUSES, UN MEILLEUR RATIO BOURSE/PRÊT OU UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ AU RÉGIME.

Revendication

2.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC VISE LA NATIONALISATION DES PRÊTS ÉTUDIANTS VIA, PAR EXEMPLE, LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE PLACEMENTS DU QUÉBEC.

Revendication

3.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REVOIT LE CALCUL DES PRÊTS EN BOURSES EN TENANT COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE.

Revendication

4.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RENDE ADMISSIBLES LES PARENTS-ÉTUDIANTS RECEVANT DE L'AFE AU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP).

THÉMATIQUE #2: FRAIS DE SCOLARITÉ

Position de l'AELIÉS

- L'AELIÉS souhaite l'instauration d'une gratuité scolaire balisée. Cette notion sous-entend que la gratuité pourrait être limitée, par exemple, selon des critères d'admission plus serrés, ou encore qu'elle ne couvrirait qu'un nombre de diplômes ou de crédits d'études préalablement fixés.
- De plus, l'AELIÉS s'oppose à la différenciation des frais de scolarité et à la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiant·e·s internationaux.

Argumentaire

Les étudiant·e·s contribuent de façon importante à la transmission des connaissances et des compétences, à la recherche, à la réflexion, au développement et à l'avancement de la société. Les retombées qui y sont liées profitent de manière importante à l'ensemble de la collectivité. À ce compte, l'éducation universitaire n'est pas une dépense, mais bien une contribution à l'amélioration du bien commun.

De plus, l'endettement étudiant entraîne des conséquences importantes sur la vie actuelle et future des étudiant·e·s, notamment la charge mentale élevée, la diminution du revenu disponible, l'augmentation de la durée des études et même l'abandon. L'AELIÉS ne voit pas d'un bon œil une hausse de l'aide financière aux études si celle-ci doit provenir d'une augmentation des frais de scolarité.

Par ailleurs, l'AELIÉS prend acte de la décision récente de supprimer la différenciation des frais de scolarités pour les étudiants internationaux de façon restrictive à certains programmes d'études en régions. Aussi souhaite-t-elle l'élargissement de cette mesure à tous les programmes d'études, même si la mesure devrait concerner les régions uniquement si tant est que le gouvernement souhaite attirer des personnes vers ces régions.

Augmenter les frais de scolarité réduit l'accès aux études universitaires, ce qui contribue au maintien ou à l'accroissement, des inégalités sociales. Les études universitaires doivent être ouvertes à tous·tes et non réservées aux citoyen·ne·s les plus fortuné·e·s. C'est pourquoi les universités doivent être considérées comme un service public plutôt qu'une entreprise privée, car les connaissances appartiennent à tous·tes et font partie de notre héritage collectif. De plus, il n'est pas du tout souhaitable que le choix de la formation soit fait essentiellement sur la base de considérations financières, en ne tenant pas compte du potentiel et des aspirations de chaque étudiante ou étudiant ainsi que des besoins de la société.

Revendication 5.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTREPRENNE UNE DÉCROISSANCE OU UN GEL DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES SCÉNARIOS POUVANT MENER À LA GRATUITÉ SCOLAIRE BALISÉE.

Revendication 6.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANNULE LA DÉRÈGLEMENTATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANT·E·S INTERNATIONAUX.

THÉMATIQUE #3: FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Position de l'AELIÉS

- L'AELIÉS souhaite que les budgets des Fonds de recherche du Québec (FRQ) soient bonifiés afin que plus d'étudiantes et d'étudiants y aient droit.
- Elle veut aussi que le gouvernement du Québec entame des négociations en vue de rapatrier les fonds fédéraux dédiés à la recherche, et attribue lui-même les sommes aux universités et aux centres de recherche.

Argumentaire

La place accordée à la recherche scientifique témoigne du sérieux qu'accorde un État à régler les différents problèmes contemporains tels que le réchauffement climatique ainsi que la hausse des inégalités sociales. En ce sens, le Gouvernement du Québec a annoncé sa Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) pour 2022-2027. Cette stratégie prévoit un appui de 100 millions destinés à bonifier les bourses étudiantes. L'AELIÉS se réjouit qu'elle consacre également, et fort heureusement, une amélioration en assouplissant les conditions de versement des 11^{ème} et 12^{ème} tranches de bourse.

En contrepartie, le financement de la recherche est en effet malheureusement amputé de 30% dans le budget 2022 et la difficulté pour les étudiant·e·s d'accéder à ces bourses demeure, car les paramètres de sélection restent très serrés. Puisque seulement le tiers des demandeur·euse·s réussissent à décrocher une bourse de recherche, il est urgent que des sommes soient dégagées afin d'augmenter la quantité de boursier·ère·s mais aussi d'augmenter les montants octroyés. Il est de plus remarqué que les financements tendent à se focaliser plus sur les recherches cliniques et appliquées au détriment par exemple de la recherche fondamentale. L'AELIÉS estime que toutes les recherches sont importantes pour le bien de la société. Par ailleurs, l'AELIÉS se positionne en faveur de la bonification des bourses des organismes subventionnaires en fonction au coût de la vie au Québec.

Revendication 7.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AUGMENTE LE FINANCEMENT DES FRQ AFIN QUE PLUS D'ÉTUDIANT·E·S CHERCHEUR·EUSE·S AIENT DROIT À DES BOURSES.

Revendication 8.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC TRAVAILLE AU RAPPATRIEMENT DES FONDS FÉDÉRAUX DÉDIÉS À LA RECHERCHE, AFIN QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ATTRIBUE LUI-MÊME LES SOMMES AUX UNIVERSITÉS ET AUX CENTRES DE RECHERCHES.

THÉMATIQUE #4: GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

Position de l'AELIÉS

L'AELIÉS souhaite que soit créé un Conseil des universités du Québec (CUQ) tel qu'envisagé au Sommet de l'enseignement supérieur en 2013. L'AELIÉS souhaite également que le CUQ qui sera créé soit :

- Indépendant du Ministère de l'Enseignement supérieur et des administrations universitaires
- Représentatif de la communauté universitaire
- Composé de manière représentative d'étudiant·e·s des trois cycles
- Doté d'un processus neutre de sélection des membres
- En collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation, mais aussi avec l'ensemble des autres partenaires de l'éducation
- Chargé de revoir la grille de financement des universités

Argumentaire

L'AELIÉS soutient l'idée qu'il est important de développer les universités dans une optique plus collaborative que compétitive. Nous réitérons donc que l'éducation n'est pas une marchandise, mais bien une richesse collective. Les étudiantes et les étudiants ne sont pas des clients, mais des acteurs sociaux essentiels à la vie citoyenne. C'est donc sur la base de ces principes que le CUQ devrait être créé. Il est important que le CUQ ne dédouble pas les fonctions des autres organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux déjà chargés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) de tâches spécifiques relativement au réseau universitaire.

Le CUQ doit être en mesure d'unir les communautés universitaires derrière une vision mobilisatrice et vers des objectifs communs et définis. Nous croyons que les volontés à la base de notre proposition de CUQ édictées ci-haut permettront d'ériger des fondations solides afin de doter le Québec d'un instrument primordial pour faire face aux défis grandissants du milieu de l'éducation.

Revendication 9.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC INSTAURE UN CONSEIL DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (OU ÉQUIVALENT) INDÉPENDANT, REPRÉSENTATIF, SPÉCIALISÉ, INCLUSIF, COHÉRENT ET NEUTRE.

THÉMATIQUE #5: ENJEUX CLIMATIQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Position de l'AELIÉS

- L'AELIÉS se positionne contre un projet de 3^e lien à Québec et demande que les efforts du gouvernement financent plutôt l'aménagement durable du territoire et l'éventail de l'offre de transport en commun à la ville de Québec.
- L'AELIÉS, en partenariat avec la CADEUL et l'Université Laval, souhaite que toute la population étudiante de l'Université Laval soit détentrice d'un Laissez-passer universitaire (LPU) de transport payé à tarif modique à même la facture de frais de scolarité.

Argumentaire

Depuis plusieurs années, le projet de troisième lien reliant la Rive-Sud de Québec et la ville de Québec prend de plus en plus d'ampleur. Pour des questions de sécurité publique, de coûts et d'entraves aux efforts déployés pour contrer les changements climatiques, l'AELIÉS s'oppose vivement à la construction du troisième lien¹. Notre association estime que les efforts considérables qui sont mis de l'avant afin d'effectuer une transition vers le transport en commun avec des projets comme le Laissez-passer universitaire (LPU) et le Réseau structurant de transport en commun de la Capitale sont contrecarrés par le troisième lien. Ce projet viendrait contrecarrer ces initiatives vertes et durables tout en renforçant les habitudes automobilistes de la ville de Québec et de ses alentours.

La mobilité durable est une préoccupation importante chez la communauté étudiante universitaire. Ceci s'est traduit par des positions prises par les membres de l'AELIÉS visant l'instauration d'un Laissez-passer universitaire de transport en commun (LPU). Celles-ci ont été adoptées par les membres de l'AELIÉS et de son association sœur de 1^{er} cycle, la CADEUL, en 2009 lors d'un référendum. Environ 75% des membres s'étaient alors déclarés en faveur d'un LPU. À la suite longues discussions avec les partenaires du LPU (l'Université Laval et les sociétés de transport de Lévis et de Québec) une entente préliminaire a pu être soumise à l'approbation des membres à l'automne 2019. Les résultats de celle-ci ont démontré que la mobilité durable est plus que jamais un enjeu central pour les membres des deux associations. En effet, environ 72% des membres de l'AELIÉS se sont prononcés en faveur de l'implantation du LPU, tout comme environ 55% des membres de la CADEUL.

Le coût du LPU pour les étudiants inscrits à temps plein qui bénéficieront du LPU est le suivant : 144,72\$ par session pour l'année universitaire 2021-2022 (36,18\$ par mois). Le tout est suivi d'une indexation annuelle de 2 % pour les années subséquentes.

¹ AELIÉS. [En ligne]. https://www.aelies.ulaval.ca/assets/medias/documents/CahierPositions_2021-03-12.pdf.

Les commentaires reçus de la part de plusieurs membres s'étant positionnés en défaveur du projet concernaient le prix qu'ils trouvaient trop élevé. En effet, il est dommage que le gouvernement du Québec n'ait pas pu contribuer financièrement au projet malgré les tentatives effectuées par les associations étudiantes et l'Université Laval en ce sens. Le gouvernement du Québec, dans une optique de lutte aux changements climatiques, aurait tout à gagner à contribuer financièrement au programme. Cela lui permettrait de renforcer son image dans la lutte contre les changements climatiques.

Revendication 10. QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ABANDONNE LE PROJET DU 3^{ème} LIEN À QUÉBEC.

Revendication 11. QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC APPUIE ET CONTRIBUE FINANCIÈREMENT AU PROJET DE LAISSEZ-PASSER UNIVERSITAIRE (LPU) DE L'AELIÉS ET DE LA CADEUL.

THÉMATIQUE #6: LOGEMENT ABORDABLE ÉTUDIANT

Position de l'AELIÉS

- L'AELIÉS soutien toute initiative visant à promouvoir le logement abordable au Québec.

Argumentaire

Selon statistique Canada, un loyer considéré comme abordable devrait représenter moins de 30% des dépenses du revenu total d'un individu. Or, 70% des étudiant·e·s au Québec ont un taux d'effort de plus de 30%. Dans la Ville de Québec, ce taux d'effort médian est de 37%. C'est ce que révèle les chiffres du rapport PHARE 2017 mis en œuvre par l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE)². Comparativement aux étudiant·e·s du reste de la province, ceux et celles de l'Université Laval paient en haut de 15% du prix moyen pour leur logement. Il est important de souligner que 67% de cette population habite dans les quartiers Sillery—Sainte-Foy—Cap Rouge. Plus précisément, la Cité Universitaire y regroupe à elle seule 43,9% des étudiant·e·s locataires. À titre de comparaison, les loyers dans la Cité universitaire sont d'environ 960,00\$ alors que dans le reste du marché locatif privé, pour le même format, le loyer coûte 839,00\$. Pas étonnant que le logement représente la première source de dépense et d'endettement des

² Impact Campus. « La ville de Québec octroie un financement de 200 000\$ pour un projet de logement étudiant ». [En ligne]. http://impactcampus.ca/non-classe/ville-de-quebec-octroie-financement-de-200-000-projet-de-logement-etudiant/?fbclid=IwAR1hzsQKHjIrnqIAJ1aK_TRFUbGGjTN4QGUjeG0TdzgEcGF2n2fov3XK0UU

étudiant·e·s au Québec. Afin de contrer cette tendance, l'AELIÉS demande au gouvernement du Québec qu'il soutienne et finance un nouveau modèle d'affaires soit celui du logement abordable étudiant plutôt que de les laisser s'endetter sur le marché locatif privé.

Revendication 12. QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SOUTIENNE ET FINANCE LES PROJETS DE LOGEMENT ABORDABLE ÉTUDIANT.

THÉMATIQUE #7: ENJEUX SOCIOPOLITIQUES

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Position de l'AELIÉS

- L'AELIÉS est en faveur d'une réforme du mode de scrutin visant l'intégration d'une composante de proportionnalité compensatoire au mode de scrutin actuel.

Argumentaire

Il y a quelques temps, La Solution étudiante nationale pour un scrutin équitable (SENSE) écrivait une lettre ouverte dans les médias afin de sensibiliser la population face à la réforme du scrutin et pour mettre en valeur la place des jeunes au sein du système électoral actuel. Cette initiative a été appuyée par plusieurs associations étudiantes. Quatre des cinq partis politiques majeurs au Québec, à l'exception du Parti libéral du Québec, ont signé une entente en décembre 2016 afin de changer le mode de scrutin en cas d'une victoire lors des prochaines élections. La mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale permettrait au vote des jeunes d'avoir une plus grande importance. En effet, même si nous votons pour des partis non élus dans leur circonscription, ces votes peuvent tout de même avoir un impact dans l'élection des sièges élus grâce au vote proportionnel.

Revendication 13. QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RÉFORME LE MODE DE SCRUTIN INTÉGRANT UNE COMPOSANTE DE PROPORTIONNALITÉ COMPENSATOIRE.

SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

Position de l'AELIÉS

- L'AELIÉS est en faveur du développement d'une politique de prévention en santé mentale pour la population étudiante.

Argumentaire

La recherche de l'excellence au sein des universités québécoises crée un stress important au sein de la population étudiante. C'est pourquoi la santé mentale des étudiant·e·s est un enjeu majeur. En effet, plusieurs articles publiés dans les médias québécois témoignent de l'urgence d'agir sur cette question. De plus, la pandémie de la COVID 19 a révélé dans sa grandeur la nécessité de prendre en considération les questions de la santé mentale en général et du stress en particulier. Or, pour agir correctement, il faut une action qui vienne d'en haut, comme ce fut le cas pour les violences à caractère sexuel sur les campus. C'est pourquoi le Gouvernement du Québec doit mettre en place une politique de prévention en santé mentale pour toutes les universités québécoises.

**Revendication
14.**

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC INSTAURE UNE POLITIQUE NATIONALE DE PRÉVENTION ET SURVEILLANCE EN SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE.

